

M. Pinard: Voilà la deuxième partie du consentement que je sollicitais. J'ai dit que si nous arrivions à l'ordre du jour avant 16 heures, la séance serait suspendue. Je me réjouis que nous ayons pu nous entendre là-dessus, monsieur le Président.

M. le Président: En est-il ainsi convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

[Français]

LE REVENU NATIONAL

L'IMPÔT SUR LES AUTOBUS POUR HANDICAPÉS

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, sans vouloir vous embarrasser, à une réponse aux députés de Waterloo et de Beaches cette semaine, j'indiquais que nous ne percevrions pas la taxe sur une vente d'autobus pour handicapés. Cependant, comme l'argent avait déjà été retenu, nous l'avons remboursé hier, de telle sorte que la réponse technique qui consiste à «ne pas percevoir», devient «faire un remboursement».

[Traduction]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens simplement à remercier le ministre du Revenu national (M. Bussières) d'avoir apporté cette correction. J'espère qu'il va aussi mettre fin à cette injustice fondamentale.

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais moi aussi souligner la rectification essentielle que fait le ministre. En fait, la question...

M. le Président: A l'ordre. Le ministre a apporté une correction ou fourni une explication.

M. Ouellet: C'est ce qui a été fait.

M. le Président: Sa déclaration a pu clarifier certains points. C'est un privilège que la Chambre accorde, mais la présidence n'a pas l'intention d'engager ou de laisser engager un débat là-dessus.

* * *

PÉTITIONS

M. NYSTROM—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE—LA TENUE D'UN VOTE LIBRE

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que la pétition présentée par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) le jeudi 9 février 1984 satisfait aux exigences du Règlement quant à la forme.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 340, 362, 385 et 389.

[Texte]

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Question n^o 340—M. Orlikow:

1. Compte tenu des tendances antérieures et des inscriptions actuelles au niveau postsecondaire, combien de prêts aux étudiants du Canada seront consolidés par des étudiants qui auront cessé d'étudier à plein temps entre le 1^{er} août 1982 et le 31 juillet 1983?

2. Au cours de chacune des quatre dernières années, quel a été le nombre total de prêts consolidés?

3. Quelle valeur totale représenteront les prêts qui, selon les prévisions, seront consolidés au cours de l'année financière 1982-1983?

4. Au cours de chacune des quatre dernières années financières, quelle a été la valeur moyenne per capita des prêts consolidés, et quelle est la valeur moyenne per capita des prêts qui le seront en 1982-1983?

5. Parmi les étudiants qui ont consolidé leurs prêts au cours de chacune des quatre dernières années financières et qui, d'après les prévisions, le feront en 1982-1983, combien bénéficieront du programme de prêts depuis a) un, b) deux, c) trois, d) quatre, e) cinq ans ou plus?

6. Quel a été le pourcentage des défauts de remboursement des prêts au cours de chacune des quatre dernières années financières et quel est le taux prévu pour 1982-1983?

7. Au cours de chacune des quatre dernières années financières et compte tenu des prévisions pour 1982-1983, quelle a été la différence entre le taux d'intérêt exigé pour les prêts aux étudiants du Canada et le taux préférentiel moyen sur une base trimestrielle?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): 1 à 4. Prêts consolidés par des étudiants ayant cessé d'étudier à plein temps.

Année de prêts	Nombre de prêts consolidés	Valeur totale	Moyenne per capita
1978-1979	59,000	\$129,000,000	\$2,186
1979-1980	57,000	133,000,000	2,333
1980-1981	56,000	136,000,000	2,429
1981-1982	63,000	156,000,000	2,476
1982-1983 (prévisions)	65,000-70,000	\$200,000,000	\$2,857 à \$3,077

Remarque: Le présent système informatique ne garde pas de données sur une base historique. Les renseignements indiqués ci-dessus ne représentent donc que des prévisions.

5. Les fichiers informatisés de prêts n'étant gardés que sur une base cumulative, il n'est pas possible d'identifier le nombre d'années pendant lesquelles les étudiants ayant consolidé leurs prêts ont bénéficié du programme canadien de prêts aux étudiants.

6. Le taux des défauts de remboursement des prêts est défini comme le rapport entre le nombre d'étudiants dont les prêts doivent être consolidés et le remboursement commencé, et le nombre d'étudiants dont le paiement a été réclamé au Gouvernement par l'institution prêteuse à cause du défaut de remboursement, conformément à l'accord de prêt consolidé. Les taux ci-dessous sont cumulatifs depuis l'introduction du programme jusqu'à la fin de chaque année de prêts.